

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 15885
Numéro SIREN : 821 429 628
Nom ou dénomination : Financière Bigarrée

Ce dépôt a été enregistré le 08/04/2019 sous le numéro de dépôt 41967



1906498101

DATE DEPOT :	2019-04-08
NUMERO DE DEPOT :	2019R041967
N° GESTION :	2016B15885
N° SIREN :	821429628
DENOMINATION :	Financière Bigarrée
ADRESSE :	13 rue d'Uzès 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2019/04/05
TYPE D'ACTE :	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
NATURE D'ACTE :	

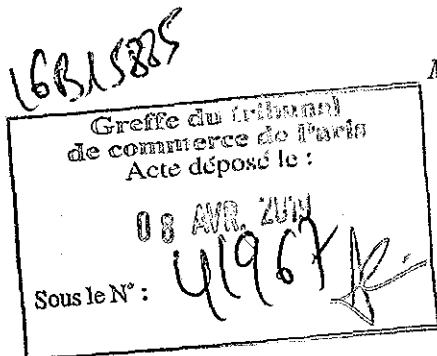
ROBERT COHEN

Expert-Comptable Diplômé

Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie de Paris



FINANCIERE BIGARREE

Société par Actions Simplifiée au Capital de 2 000 000 €uros

13, rue d'Uzès

75002 PARIS

RCS PARIS 821 429 628

APPORTS EN NATURE EFFECTUES

PAR MONSIEUR THOMAS ZAEPFFEL

A LA SOCIETE FINANCIERE BIGARREE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

sur la valeur des apports en nature envisagés

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS EFFECTUES

Par Monsieur Thomas Zaepffel
A la société Financière Bigarrée

Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision de l'associé unique de la **Financière Bigarrée**, je vous présente mon appréciation sur la valeur des apports en nature envisagés par Monsieur **Thomas ZAEPFFEL** à la société **Financière Bigarrée**.

Les actifs apportés ont été arrêtés par Monsieur **Thomas ZAEPFFEL** et la société **Financière Bigarrée** représentée par Monsieur **Thomas ZAEPFFEL**, Président et seul associé de la société **Financière Bigarrée**, dans le projet de contrat d'apport de biens en nature qui a été mis à ma disposition.

Il m'appartient d'exprimer mes conclusions sur le fait que la valeur n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Cette doctrine professionnelle requière la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier d'une part la valeur des apports, à m'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins au nominal des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

Je précise qu'à aucun moment dans ma mission, je me suis trouvé dans l'un des cas visés par les dispositions légales définissant les incompatibilités, interdictions ou déchéances d'exercer les fonctions de Commissaire aux Apports.

Le présent rapport, qui a pour objet de vous rendre compte de cette mission, comprend trois parties :

- la description de l'opération envisagée,
- les vérifications et appréciations de la valeur des apports
- ma conclusion sur les apports effectués.

1. Description de l'opération

Dans le cadre d'une opération de regroupement patrimonial,

- Monsieur Thomas ZAEPFFEL, envisage d'apporter en nature ses 91 796 actions détenues en pleine propriété, sur les 98 450 actions détenues en pleine propriété dans la société **A.MOB** pour une valeur de **12 417 244,92 euros** (Douze Millions quatre cent dix-sept mille deux cent quarante-quatre Euros et 92 centimes) à la société **Financière Bigarrée** en vue de l'augmentation de son capital social (apport en nature).

La société **Financière Bigarrée**, Société par actions simplifiée au capital de 2 000 000 Euros, divisé en 20 000 actions de 100 € de nominal (entièrement libérées), sise au 13 rue d'Uzès à PARIS (75002), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 821 429 628, a pour objet, au vu des statuts à jour :

La société a pour objet, en France comme à l'étranger, directement ou indirectement :

- La prise de participations ou d'intérêts, intégrale ou partielle, en fonds propres ou quasi fonds propres, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières, françaises ou étrangères, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achat de titres ou droits sociaux, de fusion, de société en participation ou par tout autre moyen ;
- Toutes prestations de services de conseil et d'assistance en matière commerciale, financière, comptable, juridique, fiscale, technique, administrative, informatique, en matière de négociation de tout type de contrats et de gestion et la fourniture de toute autre prestation de services au profit de sociétés ou entités affiliées à la société ;
- L'étude, la réalisation et la participation directe ou indirecte dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe.

La société **A.MOB**, société par Actions Simplifiée au capital de 5 038,34 Euros, divisé en 503 834 actions ordinaires et de même catégorie de 0,01 € de nominal, sise au 32 rue René Boulanger à Paris (75010), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 801 111 659, a pour objet, au vu des statuts mis à jour le 18 juillet 2018 :

La société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Services et logiciels informatiques, régie publicitaire sur le Web, agence de communication spécialisée sur internet et prestations de conseil associées,
- L'étude et l'exploitation de sites internet et mobile dans tout domaine d'activité, de logiciels informatiques ainsi que plus généralement de tous développements à caractère informatique et multimédia sur tout support connu ou inconnu à ce jour,
- La conception, l'édition, la production, l'exploitation et la diffusion sur tout support connu ou inconnu à ce jour, de services, de contenus et d'applications multimédia, destinés aux professionnels,
- Toute activité de collecte, de traitement, d'organisation et de commercialisation de données,
- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achat de titres ou de droits sociaux, de fusion de sociétés, d'alliance ou d'association, en participation ou autrement,
- La gestion et l'administration et la disposition desdites participations, et ce compris le conseil dans les domaines de la gestion, du management notamment dans le domaine commercial, financier et administratif,

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Il est à noter que la société **Financière Bigarrée** a une activité de holding détenant des participations dans diverses entreprises, et qu'elle est détenue à ce jour dans son intégralité par Monsieur Thomas Zaepffel, ainsi la composition restera identique après approbation de l'apport envisagé.

2. Vérifications effectuées et appréciation de la valeur de l'apport

2.1. Vérifications et travaux effectués

Conformément à la mission qui m'a été confiée, j'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces travaux relèvent uniquement d'un examen limité, complété de contrôles particuliers.

Je me suis entretenu avec Monsieur Thomas Zaepffel, Président de la Financière Bigarrée et Directeur Général de la société **A.MOB** et ses conseils, afin de prendre connaissance des éléments apportés.

J'ai validé et analysé les comptes présentés lors de leur dernière clôture fiscale,

J'ai effectué des approches de valorisations de la société, selon les méthodes de l'**Actif Net Réévalué**, de l'**EBITDA** et analysé les transactions récentes réalisées dans ce secteur d'activité, la méthode du **Price Earning Ratio** (comparaison avec des sociétés cotées de même activité), ayant été écartée.

2.2. Appréciation de la valeur de l'apport

2.2.1 Appréciation des méthodes mises en œuvre

La société **A.MOB** est une société rentable et saine financièrement.

Son chiffre d'affaires, est en constante progression, au vu de la qualité e ses clients dans son environnement.

La valorisation a surtout été basée sur un engagement écrit d'un actionnaire de référence, sur une cession d'une quotité d'actions **A.MOB**, non comprise dans le cadre du présent apport.

S'agissant d'une opération patrimoniale, l'évaluation des apports retenue, n'appelle pas dans son principe, d'observations de ma part.

Pour m'assurer que la valeur réelle des titres apportés n'est pas inférieure à la valeur d'apport proposée, j'ai mis en œuvre des méthodes d'évaluation alternatives qui m'ont paru appropriées.

2.2.1 Approches alternatives mises en œuvre

Les données budgétaires transmises, et l'essor prévu de la société, malgré une conjoncture économique actuelle difficile, confortent les valeurs d'apport envisagées.

2.3. Rémunération de l'apport

Les apports seront rémunérés par :

- l'attribution de **124 172** actions nouvelles au nominal de 100 €, représentant une augmentation de capital de **12 417 200 €** dans la société **Financière Bigarrée**, sans aucune prime d'apport, majorée d'une soulte de **44,92 €**.

Il est à noter que la société receveuse, détient des participations sur lesquelles il est difficile à ce jour, de valoriser les plus-values latentes.

2.4. Régime de l'opération

Le régime de l'opération est le suivant :

- au regard du droit des sociétés, l'opération est un apport en nature pur et simple réalisé dans le cadre d'une augmentation de capital par apports en nature de titres.
- elle prendra effet le jour de l'assemblée approuvant l'opération d'apport. Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de cette date. La société **Financière Bigarrée** percevra le fruit des sociétés dont les titres sont apportés à compter de cette date.

2.5. Avantages particuliers

Je n'ai été informé d'aucun avantage particulier accordé à l'apporteur, à l'occasion de cette opération et je n'en ai relevé à l'occasion de mes contrôles.

3. Conclusion

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur totale des apports s'élevant à **12 417 244,92 euros** (Douze Millions quatre cent dix-sept mille deux cent quarante-quatre Euros et 92 centimes), n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital dans la société bénéficiaire, majorée de la soulte de **44,92 €**.

Charenton le Pont, le 5 avril 2019


Robert COHEN
Commissaire aux Apports